

Séance du 20 juillet 2026

01355800001935.



**Présents :**

Monsieur Julien DEFAUX, Bourgmestre - Président;  
Monsieur Pierre-Yves DERMAGNE, 1er Échevin;  
Madame Vanessa GONAY, Échevine;  
Madame Janique LEJEUNE, Présidente du CPAS;  
Madame Marjorie LINCE, Directrice générale f.f.;

**Excusés :**

Madame Louise MERTZ, Monsieur Arthur ZABUS, Monsieur Grégory JACQUET, Échevins;

**Délibération n° COL/20260720-21.**

**DÉCLARATION POUR UN BIEN SIS – RUE TICHESSE, 22 - 5580 ROCHEFORT -  
RECEVABILITÉ ET COMPLÉTUDE.**

Le Collège Communal ;

Vu l'article 1123-23 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu le décret du 11 septembre 1985 organisant l'évaluation des incidences sur l'environnement dans la Région wallonne tel que modifié notamment par le décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement et le décret du 15 mai 2003 ainsi que par les arrêtés du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002 respectivement relatifs à l'organisation de l'évaluation des incidences sur l'environnement et à la liste des projets soumis à étude d'incidences ;

Vu l'arrêté du Gouvernement Wallon du 29 octobre 2012 modifiant l'Arrêté du Gouvernement Wallon du 24 mars 2011 portant les mesures préventives générales applicables aux sites Natura 2000 ainsi qu'aux sites candidats au réseau Natura 2000 ;

Considérant que [REDACTED] a introduit une déclaration environnementale pour un établissement de 3<sup>ème</sup> classe relative à un bien sis à :

- Rue Tichesse, 22 - 5580 Rochefort ;
- cadastré 10e division, Montgauthier, Section D N° 204M ;
- et ayant pour objet : « Micro station d'épuration individuelle » ;

Attendu qu'il s'agit de la mise en activité d'un nouvel établissement ;

À L'UNANIMITÉ :

DÉCLARE le dossier de déclaration de [REDACTED] complet et recevable ;

Délibération n° COL/20260720-21 (suite 2).

Copie de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Fonctionnaire Technique, SPW – Agriculture, Ressources Naturelles et Environnement, au SPW Aménagement du Territoire, Logement, Patrimoine et Énergie et au SPW – Département de la Nature et des Forêts – Direction de Dinant.

La Directrice générale f.f.,  
(s) M. LINCÉ.

Par le Collège Communal :

Le Président,  
(s) J. DEFAUX.

Pour expédition conforme,  
Rochefort, le 22 juillet 2026.

La Directrice générale f.f.,



M. LINCÉ.



Le Bourgmestre,



J. DEFAUX.